

Fiabilité / respects des engagements :

- Consulter l'Etablissement de l'Elevage en cas de doute ou en cas de difficultés relatives à l'application de ce contrat ;
- Accepter la visite de tout agent mandaté par l'Etablissement de l'Elevage ;
- Accepter tout contrôle réalisé par un agent de l'Etablissement de l'Elevage dans le cadre du dispositif, dont la liste et les modalités sont disponibles auprès de l'Etablissement de l'Elevage
- Sur demande d'un agent mandaté par l'Etablissement de l'Elevage, communiquer toute information dont je dispose, utile à la mise en oeuvre des procédures de certification,
- Assurer la contention des animaux permettant leur examen et/ou la réalisation des prélèvements nécessaires à une vérification des informations que j'ai notifiées ou des parentés que l'Etablissement de l'Elevage a certifiées ;
- M'acquitter des sommes dont je suis redevable pour les opérations de certification, sur présentation de la facture correspondante.

L'engagement est signé pour une durée de un an et renouvelable par tacite reconduction. Il peut être résilié par le naisseur, sur demande écrite auprès de l'Etablissement de l'Elevage, avec un préavis d'un mois.

Je suis informé que le non-respect d'une seule de mes obligations peut se traduire par l'annulation de parentés certifiées, la suspension de mon contrat d'engagement, voire sa résiliation.

Date de signature :

Signature du naisseur :